

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -  
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX  
46, Avenue S. ALLENDE  
77108 MEAUX

L'Officier du Ministère Public  
à  
*Maître Yohan DEHAN*  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler :**

Référence :  
Rédacteur :

Maître,

Vos requêtes faisant suite à des infractions relevées sur le ressort du tribunal de police de Meaux, ont attiré notre attention.

Après examen de ces affaires, je vous informe du classement sans suite

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025386 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR**  
**DE VÉHICULE À MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H**  
ART.R.413-14 §I C.ROUTE ART R 413-14 §I AI 1 C.ROUTE

Infraction(s) relevée(s) à

date du immatricule(s) :	au point kilométrique par procès verbal n°	dans le sens dressé par	en avec le(s) véhicule(s)
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de		retenue de	pour une vitesse

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §I C.ROUTE.  
ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.

- 1 fois **025387 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR**  
**DE VÉHICULE À MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H** ART.R.413-14  
§I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

le sens dressé par	en date du avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :	au point kilométrique par procès verbal n°	, dans
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de		retenue de	pour une vitesse

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §I C.ROUTE.  
ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

Appartenant aux dossiers :

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Suite dossier n°

**Fait à MEAUX, le 28/03/2024**

**L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC**

